

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU **29 SEPTEMBRE 2014**

**DELIBERATION N° DEL115-14**

L'an deux mille quatorze, le 29 septembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 septembre 2014  
s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE,  
S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA,  
C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSEYRE,  
H. EL GARÈS, J. FABBRO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER,  
C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Jean PAVAN en date du 29/09/14)  
M. Rahim BAH (Pouvoir à Georges MORIN en date du 29/09/14)  
M. Daniel FINAZZO (Pouvoir à Stéphane DUBOIS en date du 27/09/14)

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Mandat spécial – déplacement à Vignate.**

**Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Dans le cadre de la coopération entre la commune de Gières et la ville de Vignate, un weekend de célébrations avec les associations giéroises et vignataises a été prévu en hommage à Vitorio VITALI, grand artisan de la coopération entre les deux communes, décédé il y a quelques mois.

Ces célébrations se sont tenues durant le week-end du 27 et 28 septembre 2014.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de prendre en charge tous les frais de déplacement et d'hébergement des six élus participant à cet événement, Alberte BONNIN-DESSARTS, Christiane EGEA, Georges MORIN, Claude SERGENT, Christine TISON, Pierre VERRI, sur présentation des justificatifs,
- d'autoriser le remboursement aux frais réels pour les menues dépenses sur présentation des justificatifs (déplacements, repas, dépenses diverses),
- de dire que les crédits soient inscrits au budget 2014.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée par 23 voix pour et 6 contre.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 29 septembre 2014.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI